

Évaluer et mettre en place un plan de prévention

Accord, plan d'actions, fiche d'exposition... : vous devez mettre en place une véritable démarche d'évaluation et de prévention de la pénibilité au sein de votre structure. (Décret n° 2011-354 du 30 mars 2011 et Code du travail Article L.4121-3-1 & D. 4121-5)



Cette formation apporte les outils nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de prévention et l'intégration des résultats au Document unique.

Programme

THÉORIE :

- **Pénibilité de quoi parle-t-on ?**
 - Définitions
 - Les enjeux pour l'entreprise
- **Le contexte réglementaire :**
 - Les dispositions réglementaires de prévention
 - Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- **La prévention de la pénibilité au travail :**
 - Les facteurs de pénibilité
 - L'identification des postes de travail exposés aux facteurs de pénibilité
 - L'évaluation des niveaux de contraintes
- **Les effets visibles de la pénibilité :** RPS, TMS...
- **La définition d'actions de prévention de la pénibilité**
- **Les outils de prévention :** médicaux, organisationnels et techniques
- **La mise à jour du document unique**
- **Les accords et plans d'actions pénibilité**
- **La traçabilité de la pénibilité :** les fiches d'exposition

PRATIQUE :

- **Étude de cas pratiques :** échanges autour de cas pratiques

Durée

2 jours soit 14 heures

Effectif

De 2 à 8 personnes

Lieu

En intra ou en inter entreprises

Sanction de stage

Attestation de présence au stage

Objectifs pédagogiques

- **Comprendre** les nouvelles obligations réglementaires
- Comprendre les notions et les objectiver
- **Identifier et évaluer** les facteurs de pénibilité
- **Mettre à jour** le document unique
- **Proposer** des actions de prévention de la pénibilité

Public

Employeur, responsable RH, responsable HSE, encadrement, IRP

Tarif

Nous consulter



contact@prevacteur.fr



<http://www.prevacteur.fr>

